



## PRÉFET DE L'ESSONNE

### PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES  
PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

### ARRÊTÉ

n° 2018-PREF-DCPPAT/BUPPE/113 du 24 mai 2018

portant cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et de gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Écoute-s'il Pleut »  
à SAINT-Sulpice-de-FAVIÈRES

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

**Vu** le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Mathieu LEFEBVRE, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

**Vu** l'arrêté n°2018-PREF-DCPPAT-BCA-080 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**Vu** la délibération n° 55/2015 du 18 décembre 2015 du Conseil municipal de la commune de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES sollicitant la préfète de l'Essonne pour l'ouverture des enquêtes publiques conjointes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/918 du 16 décembre 2016 portant ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et à l'instauration d'une servitude de sur-inondation nécessaires au projet d'aménagement et de gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Écoute-s'il Pleut » sur le territoire de SAINT-SULPICE-DE FAVIÈRES ;

**Vu** les dossiers soumis à enquêtes publiques qui se sont déroulées du lundi 23 janvier au jeudi 23 février 2017 inclus, sur le territoire de la commune ;

**Vu** le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 14 avril 2017 par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-253 du 10 mai 2017 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et de gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Écoute s'il Pleut » à SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES ;

**Vu** l'arrêté n°2017-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-521 du 19 juillet 2017 portant sur l'établissement d'une servitude de sur-inondation destinée à créer une zone de rétention temporaire des eaux de ruissellement dans le cadre du projet d'aménagement et de gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Écoute-s'il Pleut » à SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES ;

**Vu** la lettre du 20 mars 2018 par laquelle le maire de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES demande la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement ;

**Vu** le plan parcellaire ;

**Vu** l'état parcellaire ;

**Vu** les pièces justifiant de l'accomplissement des formalités tendant aux avertissements collectifs et aux notifications individuelles aux propriétaires concernés ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de poursuivre la procédure d'expropriation ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont déclarées immédiatement cessibles, en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES, les parcelles de terrains cadastrées telles qu'elles sont désignées à l'état parcellaire ci-annexé et nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et de gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Écoute-s'il Pleut » à SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle par le maire de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES, aux propriétaires et ayants-droit figurant à l'état parcellaire ci-annexé, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne et le Maire de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont copie sera notifiée au Juge de l'Expropriation près le Tribunal de grande instance d'Évry. Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne accessible sur le site [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr).

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Mathieu LEFEBVRE

VU pour être annexé à ~~mon acte~~  
en date de ce jour 24 Mai 2010  
Le Pretre

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 180	100	l'Hôtel Dieu	Terre	A 180	100	/	/
A 184	6 335	l'Hôtel Dieu	Terre	A 712	335	A 711 A 713 A 695 A 697 A 698 A 700 A 706	5 979 21 6 900 88 1 061 13 21 495
A 194	7 160	l'Hôtel Dieu	Terre	A 696	172		
A 418	1 100	l'Hôtel Dieu	Terre	A 699	26		
A 641	21 916	Les Quatre Chemins	Terre	A 707	267		
A 667	34 365	l'Hôtel Dieu	Terre	A 708 A 728	154 777	A 727 A 729	33 577 11

*Divisions parcellaire suivant Documentis d'Arpentage n°s 159T, 160A, 161W et 164H dressées par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaire réelle :**

La SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE ROCHEFONTAINE, société civile constituée le 10 février 1963, ayant son siège social au Château de Segrez à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), non identifiée au répertoire SIRENE.  
Représentant légal : Monsieur PICARD Jean-Christophe, Gérant, demeurant Parc de Segrez à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910).

**Origine de propriété :**

La parcelle A n° 641 : Echange suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, les 30 septembre et 2 octobre 1972, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 30 novembre 1972, Volume 3846 n° 5.  
Toutes les autres parcelles : Acquisition suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 5 octobre 1963, publié au bureau des hypothèques de Rambouillet le 28 novembre 1963, Volume 4837 n° 28.

**Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES**

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 182	1 955	l'Hôtel Dieu	Terre	A 718	56	A 717	1 838
A 196	3 100	l'Hôtel Dieu	Terre	A 705	13	A 719	61
A 377	6 211	La Houssaye	Terre	A 377	6 211	A 704	3 087
					/	/	/

*Divisions parcellaire suivant Document d'Arpentage n°s 159T et 161W dressés par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaires réels :**

- 1° - Monsieur COURTOIS Pierre Adam, retraité, né à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne) le 20 juillet 1931, demeurant La Chapellerie à THOUAR SUR LOIRE (Loire Atlantique - 44470), époux de Madame MOREAU Jeannine Suzanne Marcelle.
- 2° - Madame COURTOIS Monique Madeleine, retraitée, née à ETAMPES (Essonne) le 18 mars 1947, demeurant 25B rue du Four à Chaux à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), divorcée en premières noces de Monsieur CHAMPOUX Bernard et en deuxième noces de Monsieur DEBARD Yves Raymond Christian, non remariée.
- 3° - Monsieur COURTOIS Jean-François Marius Louis, Chauffeur routier, né à BREITIGNY SUR ORGE (Essonne) le 25 janvier 1975, demeurant 68 rue François Mattei à LUCE (Eure et Loire - 28110), célibataire.
- 4° - Madame COURTOIS Sybille Madeleine Arlette, Comportementaliste Educatrice Canine, née à VERNON (Eure) le 19 février 1978, demeurant 6B Chemin de l'Habit à MOUSSEAUX NEUVILLE (27220), divorcée en premières noces Monsieur JOUANOT Georges et épouse en deuxièmes noces de Monsieur FRETE Willy Roger Marcel.
- 5° - Madame JURE Lydia Marianne Arlette, Psychologue, née à SAINT CALAIS (Sarthe) le 25 septembre 1951, demeurant 36 route Salvert à DOLLON (Sarthe - 72390), veuve en premières noces de Monsieur COURTOIS Daniel Désiré Fernand et épouse en secondes noces de Monsieur VERRIER Lucien. Usufruitière

**Origine de propriété :**

- Du chef de COURTOIS Pierre : Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 13 décembre 1974, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 12 septembre 1975, Volume 4368 n° 8.  
Du chef de COURTOIS Monique : Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 24 avril 1998, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 24 février 2000, Volume 2000P n° 1195, suivi d'une attestation rectificative dressée le 24 mai 2000, publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 26 mai 2000, Volume 2000P n° 2778.

Du chef de COURTOIS Jean-François, COURTOIS Sybille et JURE Lydia : Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître CHABOCHE-MAURICE, Notaire à  
CHARTRES, le 21 avril 2001, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 28 mai 2001, Volume 2001P n° 2430, suivi d'une attestation rectificative dressée le 20 août  
2001, publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 6 septembre 2001, Volume 2001P n° 4387.

**Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES**

Références cadastrales			Emprise à acquérir		Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Surface en m <sup>2</sup>
A 192	1 850	l'Hôtel Dieu	Terre	A 693	50	A 692 A 694 A 723
A 597	7 521	l'Hôtel Dieu	Terre	A 724	183	1 775 25 7 338

*Divisions parcellaire suivant Documents d'Appentage n° 159T et 162S dressés par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOUVRDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaires réels :**

1° - Madame COURTOIS Monique Madeleine, retraitée, née à ETAMPES (Essonne) le 18 mars 1947, demeurant 25B rue du Four à Chaux à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), divorcée en premières noces de Monsieur CHAMPOUX Bernard et en deuxième noces de Monsieur DEBARD Yves Raymond Christian, non remariée.

2° - Monsieur COURTOIS Jean-François Marius Louis, Chauffeur routier, né à BRETTIGNY SUR ORGE (Essonne) le 25 janvier 1975, demeurant 68 rue François Mattei à LUCE (Eure et Loire - 28110), célibataire.

3° - Madame COURTOIS Sybille Madeleine Arlette, Comportementaliste Educatrice Canine, née à VERNON (Eure) le 19 février 1978, demeurant 6B Chemin de l'Habit à MOUSSEAU NEUVILLE (27220), divorcée en premières noces Monsieur JOUANOT Georges et épouse en deuxièmes noces de Monsieur FRETE Willy Roger Marcel.

4° - Madame JURE Lydia Marianne Arlette, Psychologue, née à SAINT CALAIS (Sarthe) le 25 septembre 1951, demeurant 36 route Salvert à DOLLON (Sarthe - 723390), veuve en premières noces de Monsieur COURTOIS Daniel Désiré Fernand et épouse en secondes noces de Monsieur VERRIER Lucien. Usufruitière

**Origine de propriété :**

Du chef de COURTOIS Monique :

Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 10 février 1990, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 19 mars 1990, Volume 1990P n° 135 et Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 24 avril 1998, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 24 février 2000, Volume 2000P n° 1195, suivi d'une attestation rectificative dressée le 24 mai 2000, publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 26 mai 2000, Volume 2000P n° 2778.

Du chef de COURTOIS Jean-François, COURTOIS Sybille et JURE Lydia : Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître CHABOCHE-MAURICE, Notaire à CHARTRES, le 21 avril 2001, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 28 mai 2001, Volume 2001P n° 2430, suivi d'une attestation rectificative dressée le 20 août 2001, publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 6 septembre 2001, Volume 2001P n° 4387.

**Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES**

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 419	2 075	r'Hôtel Dieu	Terre	A 702	44	A 701 A 703	2 008 23

*Division parcellaire suivant Document d'Arpentage n° 159T dressé par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOUARDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaires réels :**

1° - Monsieur COURTOIS Pierre Adam, retraité, né à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne) le 20 juillet 1931, demeurant La Chapellerie à THOUAR SUR LOIRE (Loire Atlantique - 44470), époux de Madame MOREAU Jeannine Suzanne Marcelle.

2° - Madame COUTROIS Monique Madeleine, retraitée, née à ETAMPES (Essonne) le 18 mars 1947, demeurant 25B rue du Four à Chaux à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), divorcée en premières noces de Monsieur CHAMPOUX Bernard et en deuxième noces de Monsieur DEBARD Yves Raymond Christian, non remariée.

3° - Monsieur COURTOIS Jean-François Marius Louis, Chauffeur routier, né à BRETIGNY SUR ORGE (Essonne) le 25 janvier 1975, demeurant 68 rue François Mitterrand à LUCE (Eure et Loire - 28110), célibataire.

4° - Madame COURTOIS Sybille Madeleine Arlette, Comportementaliste Educatrice Canine, née à VERNON (Eure) le 19 février 1978, demeurant 6B Chemin de l'Habit à MOUSSEAUX NEUVILLE (277220), divorcée en premières noces Monsieur JOUANOT Georges et épouse en deuxièmes noces de Monsieur FRETE Willy Roger Marcel.

5° - Madame JURE Lydia Marianne Arlette, Psychologue, née à SAINT CALAIS (Sarthe) le 25 septembre 1951, demeurant 36 route Salvert à DOLLON (Sarthe - 72390), veuve en premières noces de Monsieur VERRIER Lucien. Usurfruitière

**Origine de propriété :**

Du chef de COURTOIS Pierre : Echange suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 1<sup>er</sup> février 1992, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 16 mars 1992, Volume 1992P n° 1128.

Du chef de COURTOIS Monique, COURTOIS Jean-François, COURTOIS Sybille et JURE Lydia : Attestation de propriété après décès suivant acte reçu par Maître CODRON, Notaire à SAINT CHERON, le 25 mai 2010, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 25 juin 2010, Volume 2010P n° 2750.

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 183	1 240	l'Hôtel Dieu	Terre	A 715	31	A 714 A 716	1 194 15

*Division parcellaire suivant Document d'Arpentage n° 161W dressé par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaire réelle :**

Madame CHACOU Jacqueline Marthe, retraitée, née à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne) le 20 novembre 1930, demeurant Chez Madame VOGEL Claudine, 7 avenue des Sablières à ITTEVILLE (Essonne - 91760), divorcée en premières noces de Monsieur PIVATO Jacques et épouse en secondes noces de Monsieur LECTEZ.

**Origine de propriété :**

Partage de communauté suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, les 15 et 16 mai 1980, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 10 juillet 1980, Volume 5501 n° 12.

**Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES**

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 217	64	l'Hôtel Dieu	Terre	A 217	64	/	/

**Propriétaires réels :**

1° - Madame BROGGIO Line Antoinette, retraitée, née à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), veuve en uniques noces de Monsieur FOSSATI Angelo, non remariée.

2° - Madame FOSSATI Nadine Marie, retraitée, née à ARPAJON (Essonne) le 14 juillet 1946, demeurant 1 Villa des Alouettes à ETRECHY (Essonne - 91580), épouse de Monsieur TASARZ Edmond.

3° - Monsieur FOSSATI François Antoine, retraité, né à ARPAJON (Essonne) le 10 août 1947, demeurant 660 Route de Lagü à SAINT JEAN DE MARSACQ (Loire - 42130), époux en secondes noces de Madame AUGER Anne.

4° - Monsieur FOSSATI Luc, retraité, né à ARPAJON (Essonne) le 4 mai 1950, demeurant 12 Place de l'Eglise à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), époux de Madame CITRON Odile.

**Origine de propriété :**

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 5 juin 1993, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 8 juillet 1993, Volume 1993P n° 2172.

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 220	773	l'Hôtel Dieu	Terre	A 220	773	/	/

**Propriétaire réel :**  
Monsieur PICARD Edmond-Pierre Auguste Henri, Ingénieur, né à PARIS 8<sup>ème</sup> le 12 mai 1957, demeurant Ker Jacques - Rue Alphonse Layallée à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), époux de Madame ROQUEPLO Isabelle Marie-Alain.

**Origine de propriété :**  
Acquisition suivant acte reçu par Maître JOANNET, Notaire à SAINT CHERON, le 7 décembre 1993, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 20 janvier 1994,  
Volume 1994P n° 294.

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 610	3 353	l'Hôtel Dieu	Terre	A 721	75	A 720	111
						A 722	3 167

*Division parcellaire suivant Document d'Arpentage n° 161W dressé par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaire réel :**

Monsieur BROGGIO Alain Jean-Louis, Dessinateur Industriel, né à JUVISY SUR ORGE (Essonne) le 22 juillet 1961, demeurant 6 Chemin du Neflier à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), célibataire.

**Origine de propriété :**

Donation en pleine propriété suivant acte reçu par Maître CODRON, Notaire à SAINT CHERON, le 21 janvier 2011, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 16 février 2011, Volume 2011P n° 892.

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir		Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Surface en m <sup>2</sup>
A 626	298 056	Le Chemin Vert	Terre	A 726	1 080	296 976

Division parcellaire suivant Document d'Arpentage n° 163M dressé par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)

**Propriétaires réels :**

1° - Monsieur SAVOURE René Henri Marie, retraité, né à BOINVILLE LE GAILLARD (Yvelines) le 20 septembre 1926 et Madame DESMEAUX Odette Thérèse Olga, son épouse, retraitée, née à BROU (Essonne) le 18 janvier 1933, demeurant ensemble 2 route de Guillerville à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), Usurfruitiers Mariés en premières noces sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT ESCOBILLE (Essonne) le 4 novembre 1955, régime matrimonial non modifié depuis.

2° - Madame SAVOURE Véronique Marie Geneviève Madeleine, employée, née à CHARTRES (Eure et Loir) le 12 mai 1959, demeurant 41 avenue de la Porte de Villiers à CHARTRES (Eure et Loir), célibataire. Nu-propriétaire

3° - Monsieur SAVOURE Jean-Louis Marie Henri Maurice, agriculteur, né à ETAMPES (Essonne) le 6 février 1963, demeurant 1 VC - Hameau de la Caravelle - Porte Sud à BREUILLET (Essonne - 91650), époux de Madame de ROMANCE Marie-Liesse Christiane Monique. Nu-propriétaire

**Origine de propriété :**

Partie : acquisition suivant acte notarié du 24 octobre 1962, publié au bureau des hypothèques de RamboUILLET le 29 novembre 1962, Volume 4742 n° 27.

Partie : Donation-partage suivant acte notarié du 28 juin 1997, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 13 octobre 1997, Volume 1997P n° 4888.

Commune de SAINT SULPICE DE FAVIERES

Références cadastrales			Emprise à acquérir			Emprise restante	
S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Nature	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>	S° - N°	Surface en m <sup>2</sup>
A 681	159	l'Hôtel Dieu	Terre	A 710	30	A 709	129

*Division parcellaire suivant Document d'Arpentage n° 161W dressé par le cabinet BLONDEAU, Géomètres-experts à DOURDAN (conservation cadastrale)*

**Propriétaires réels :**

Monsieur BRISSEAUX Nicolas Alain, Masseur-Kinésithérapeute, né à PARIS 14<sup>ème</sup> le 23 novembre 1975 et Madame RICHARD Emmanuelle Anne Laure, son épouse, Infirmière, née à PARIS 14<sup>ème</sup> le 17 août 1975, demeurant ensemble 9 rueille Saint Pol à SAINT SULPICE DE FAVIERES (Essonne - 91910), Mariés en premières noces sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître PEPIN, Notaire à SAINT ARNOULT EN YVELINES, le 20 janvier 2001, préalable à leur union célébrée à la Mairie de PONTHEVRARD (Yvelines) le 28 avril 2001, régime matrimonial non modifié depuis.

**Origine de propriété :**

Acquisition suivant acte reçu par Maître PEPIN, Notaire à SAINT ARNOULT EN YVELINES, le 14 avril 2009, publié et enregistré au Service de Publicité Foncière d'Etampes le 18 mai 2009, Volume 2009P n° 1855, repris pour ordre le 3 septembre 2009, Volume 2009D n° 3895.